Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251114-2025_67-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 7**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, MARTIN Sébastien, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, LAUCOURNET Jean-Marie.
Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2025.

2025/67 Changement des volets de la mairie :

Le Maire rappelle que les volets du bâtiment de la mairie sont vétustes et doivent être changés. Des devis ont été demandés et font apparaître un coût des travaux de 8 383.39 € HT soit 10 060.07 TTC pour la fabrication et la pose de 08 paires de volets en alu au rez-de-chaussée et à l'étage.

Mme R Flacassier pense qu'il est préférable de choisir des volets en bois pour conserver le cachet du bâtiment de la mairie. M Rougier et M Belmon lui répondent que les volets alu sont plus faciles à entretenir et que visuellement, des volets en alu ne diffèrent pas significativement de volets en bois.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer à propos de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 06 voix pour, 01 contre, et 00 abstention :

- **Accepte** de remplacer les volets du bâtiment de la mairie pour un montant de 8 383.39 € HT soit 10 060.07 TTC pour 08 paires de volets,
- **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026,
- **sollicite** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des contrats territoriaux départementaux, une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 8 383.39 € HT ;
- **sollicite** auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 8 383.39 €HT;
- **arrête** le plan de financement comme suit :

↳ subvention département (30 %)	2 515.02 € HT
↳ subvention DETR (30 %)	2 515.02 € HT
↳ autofinancement ou emprunt	3 353.35 € HT
	8 383.39 € HT

- **désigne** le maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge ROUGIER

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 (H.-V.)

Transmis en Préfecture le 19 novembre 2025, publié le 19 novembre 2025.